Rapport annuel 2015 – 2016

Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Au cœur de vos droits

Sommaire

4 **Mot de la présidente**

5 **À propos de l'AQPV**
5 Les membres
6 Le conseil d'administration
6 L'équipe de travail

7 **Bilan des activités 2015-2016**
7 Prises de position et représentations
9 Sensibilisation
12 Formation
14 Publications
16 Partenariats et concertation
17 Conférences, ateliers et médias
18 Consultations et échanges
19 Participation à des activités organisées par des partenaires

20 **Ressources et dépenses**

21 **Remerciements**

22 **Ministères subventionnaires en 2015-2016**

Mot de la présidente

Depuis plus de 30 ans, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) poursuit un inlassable travail pour faire avancer les droits des victimes. Malgré de modestes moyens, l'Association n'a cessé de relever des défis et de porter des projets ambitieux.

La publication et la diffusion de la série de guides sur le parcours des victimes dans le système de justice s'inscrivent dans cette veine. De nombreux organismes les consultent au quotidien et relaient l'information aux victimes et à leurs proches, facilitant ainsi leurs démarches face aux tribunaux et à diverses instances. Ces outils favorisent un meilleur accès à la justice à un plus grand nombre de victimes et témoins et leur permettent de mieux comprendre et exercer les droits qui leur sont reconnus dans la Charte canadienne des droits des victimes. C'est une contribution exceptionnelle de l'AQPV et nous avons raison d'en être fiers. Je tiens encore une fois à souligner le travail de Lise Poupart, la collaboration de Katia Leroux et celle de tous les membres de notre équipe qui ont su mener ce projet à bon port malgré tous les obstacles qu'ils ont croisés sur leur route.

Au palier fédéral, la période électorale et le changement de gouvernement ont ralenti l'agenda législatif et nous avons été moins sollicités pour réagir à de nouveaux projets de loi ou à des initiatives concernant les victimes d'actes criminels. Néanmoins, l'AQPV a été consultée sur la mise en œuvre de la Charte canadienne des droits des victimes dans le système correctionnel canadien. Le gouvernement actuel a laissé entendre qu'il souhaitait réviser certaines dispositions du Code criminel ou de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition qui touchent, par exemple, les sentences minimales, la mise en liberté sous condition et la suramende compensatoire. Nous suivrons attentivement les changements législatifs à venir dans la perspective où ces modifications peuvent avoir des impacts sur les droits des victimes.

En ce qui concerne les initiatives au palier provincial, l'AQPV a poursuivi son implication dans le dossier visant à rétablir un registre pour les armes d'épaule au Québec. Appuis et collaborations avec PolyseSouvient et d'autres organismes dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 64, dépôt d'un mémoire à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec : l'AQPV a ajouté sa voix à d'autres partenaires pour rappeler que les coûts des crimes commis par les armes à feu pèsent lourdement sur les épaules des victimes et de leurs proches. En cours d'année, l'AQPV s'est également impliquée dans le processus de consultation concernant le Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle 2008-2013. Nous attendons le dépôt du rapport final à la suite des tournées effectuées dans différentes régions du Québec.

À maints égards, le présent rapport annuel reflète l'engagement de l'AQPV pour faire avancer la cause des victimes et leur donner une voix. Il n'en reste pas moins que le manque de financement entrave considérablement notre travail et nous empêche de mettre en marche des projets qui nous tiennent à cœur, d'assurer une plus grande représentation afin de défendre les préoccupations et les intérêts des victimes. C'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés depuis des années. C'est aussi le lot d'autres organismes qui partagent nos valeurs et nos idéaux. Cette situation est de plus en plus difficilement compréhensible et acceptable compte tenu des surplus accumulés dans le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels. Nous devons travailler ensemble pour que le réseau d'aide aux victimes au Québec soit capable de mieux répondre aux besoins diversifiés des victimes, y compris la défense de leurs droits. Plus fondamentalement, il faut développer une vision de ce qui reste à faire et de ce que nous voulons faire. Avec ses membres et partenaires, l'AQPV va poursuivre ce long combat nécessaire à une vraie reconnaissance des droits des victimes et de leurs proches.

Pour relever ces défis, je sais que je peux compter sur une équipe exceptionnelle. Je veux exprimer ma profonde gratitude aux personnes qui, chaque jour, donnent un envol aux rêves de l'AQPV et savent si bien les concrétiser : Marie-Hélène, Katia, Marisa, Dorra. Merci aussi à mes collègues du C. A. et à nos partenaires qui enrichissent et soutiennent nos projets.

Arlène Gaudreault

À propos de l'AQPV

La mission de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) est de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des victimes d'actes criminels. Depuis plus de 30 ans, nous organisons des activités de sensibilisation et produisons des outils d'information juridique vulgarisée. Nous mettons en œuvre un programme annuel de formation destiné aux personnes qui accompagnent les victimes dans leur rétablissement et leur parcours dans le système de justice. Nous militons pour les droits et les intérêts collectifs des victimes d'actes criminels tant auprès des instances provinciales que fédérales. Nous offrons des services de référence aux victimes, adultes et mineures, et à leurs proches.

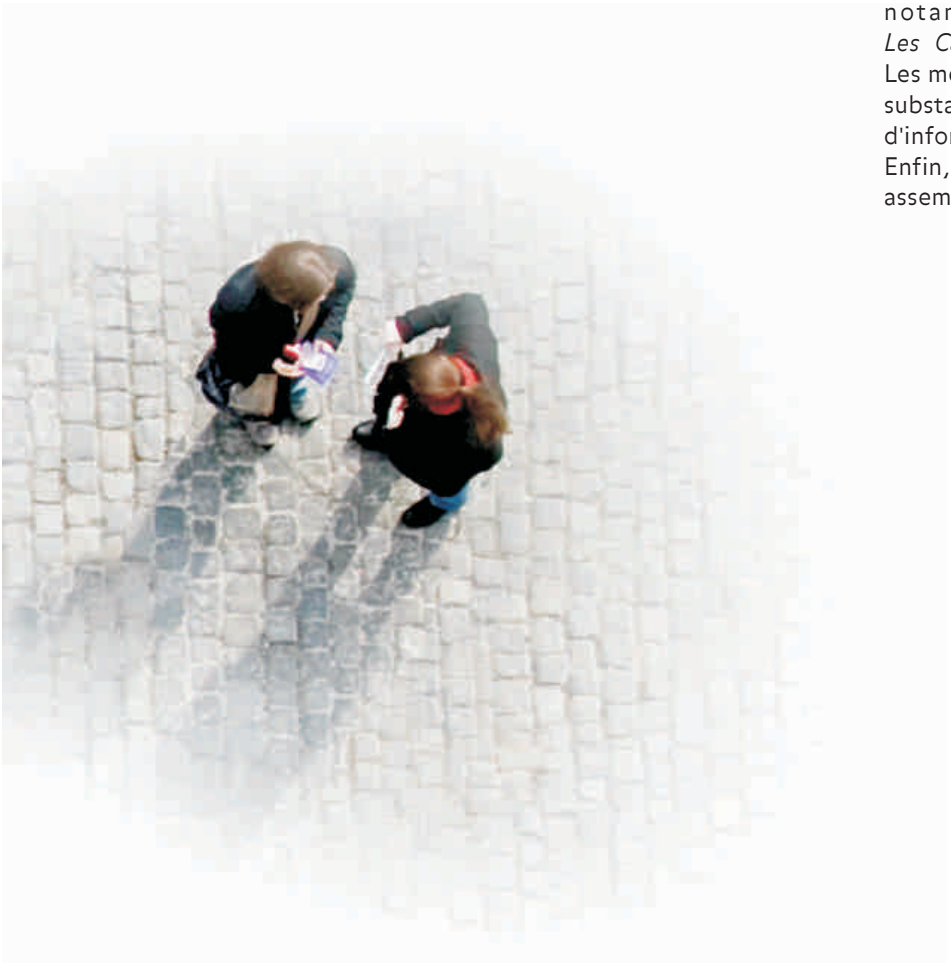

Les membres

L'appui de nos membres nous permet de poursuivre notre mission et nos objectifs. Ils proviennent des organisations d'aide aux victimes de même que des secteurs de la justice, de la sécurité publique, de la santé, des services sociaux, de l'éducation et des milieux communautaires ou sont des professionnels œuvrant en pratique privée. Au 31 mars 2016, l'Association comptait 148 membres, répartis en trois catégories : membres associatifs (organismes à but non lucratif et organisations communautaires), membres individuels et membres partenaires (organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, associations professionnelles et corporations privées). Les membres associatifs représentaient, en 2015-2016, 74 % du membership de l'Association, les membres individuels comptaient pour 22 % et les membres partenaires, quant à eux, constituaient moins de 5 %.

Être membre de l'AQPV donne plusieurs avantages, notamment recevoir gratuitement la revue *Les Cahiers de PV – Antenne sur la victimologie.* Les membres bénéficient également d'une réduction substantielle sur les frais d'inscription aux activités d'information, de formation et de sensibilisation. Enfin, ils peuvent faire entendre leur voix lors des assemblées générales annuelles.

Toutes nos félicitations à la présidente de l'AQPV, M^me^ Arlène Gaudreault, récipiendaire de l'un des dix prix hommage remis par l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) dans le cadre de son 10^e^ anniversaire de fondation. L'événement visait à honorer l'apport de personnes exceptionnelles à l'avancement de la cause des victimes.

Dans l'ordre habituel : Marisa Canuto, Dorra Sediri, Marie-Hélène Blanc et Katia Leroux

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de neuf membres élus en assemblée générale annuelle. Selon les statuts et règlements de l'Association, seuls les membres associatifs et individuels peuvent occuper un siège au conseil d'administration. Les membres sont élus pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Au cours de l'année 2015-2016, le conseil d'administration était composé de huit membres, qui se sont réunis à sept reprises. Les membres du conseil d'administration sont également impliqués dans les activités en fonction de leur expertise et des besoins de l'Association. Ainsi, plusieurs ont contribué tant à la réflexion qu'à des projets spécifiques, sans compter l'implication soutenue de la présidente, M^me^ Arlène Gaudreault, qui est également porte-parole de l'Association. M^me^ Lise Poupart, vice-présidente de l'AQPV, a pour sa part coordonné l'édition des guides « Quand le contrevenant est un adolescent » et « Quand la victime est un nouvel arrivant ou à statut précaire » de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels*.

Présidente
Arlène Gaudreault

Vice-présidente
Lise Poupart

Trésorier
Fabien Michaud

Administratrices et administrateur
Claude Bussières
Sylvie Gravel
M^e^ Sophie Lavergne
Manon Monastesse
Marie Claude Morin

L'équipe de travail

Au 31 mars 2016, l'équipe est composée de quatre travailleuses permanentes. Au cours de la dernière année, les employées ont progressivement réintégré leurs fonctions suite aux absences prolongées : ainsi, M^me^ Marie-Hélène Blanc, suite à l'intérim assumé par M^me^ Marisa Canuto d'avril 2015 à janvier 2016, a repris les rênes de l'Association à titre de directrice générale. Par ailleurs, M^me^ Katia Leroux, agente de recherche et d'information, a récupéré les dossiers des deux agents d'information embauchés à contrat durant l'année, MM. Marc-André Ross et Thomas Belin.

Marie-Hélène Blanc
Directrice générale

Marisa Canuto
Directrice générale par intérim (avril 2015 à janvier 2016)
Coordonnatrice de projets (à partir de février 2016)

Katia Leroux
Agente de recherche et d'information

Dorra Sediri
Adjointe administrative

Le tout nouveau dépliant de l'AQPV vient de sortir des presses. Pour vous en procurer un ou des exemplaires, n'hésitez pas à nous contacter !

Bilan des activités 2015-2016

Prises de position et représentations

Depuis ses débuts, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes défend les droits et les intérêts collectifs des victimes d'actes criminels auprès de différentes instances, tant au Québec qu'au Canada. Par ses représentations et son action militante, l'Association a contribué à l'amélioration des politiques, des législations et des pratiques dans plusieurs sphères d'intervention. Tous les mémoires et les commentaires produits sont disponibles au www.aqpv.ca

La Charte canadienne des droits des victimes

Suite à l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits des victimes (CCDV) en 2015, l'Association s'est intéressée à sa mise en œuvre. Une des actions entreprises a été l'envoi d'un questionnaire aux cinq formations politiques fédérales dans le cadre de la dernière campagne électorale, les invitant à prendre position sur des questions et des enjeux qui concernent l'exercice des droits fondamentaux des victimes d'actes criminels, et plus précisément sur l'application de la CCDV. Comprenant une dizaine d'items, le questionnaire visait notamment à connaître la manière dont chacun des partis entendait travailler avec les provinces et territoires à la mise en œuvre de la CCDV, les moyens qu'ils comptaient mettre en place et les actions qu'ils prioriseraient, les ressources qu'ils seraient prêts à investir et quels moyens seraient mis de l'avant pour que les victimes puissent disposer de recours accessibles, efficaces et transparents dans toutes les provinces et territoires et au niveau du gouvernement fédéral.

Tous ont fourni des réponses et l'AQPV les a rendues publiques sur son site Internet. Dans une lettre signée de celui qui était alors chef du parti libéral du Canada, M. Justin Trudeau, il est mentionné : *« Un gouvernement libéral collaborera avec les provinces, les territoires et les partis intéressés afin de veiller à ce qu'ils disposent des moyens nécessaires pour appliquer les dispositions énoncées dans la Charte »*. Reste à voir si le gouvernement tiendra sa promesse et mettra à la disposition des provinces des sommes permettant la mise en œuvre de la Charte selon les priorités de chacune.

Au cours de la dernière année, l'Association a également soumis, à l'invitation du ministère de la Justice du Québec, un projet de formation sur la CCDV. Si le financement est accepté, l'AQPV développera, dans un premier temps, une formation destinée aux intervenants qui abordera leurs rôles et responsabilités, les changements législatifs découlant de l'adoption de la Charte et leurs impacts sur leur travail, tout comme les mécanismes de règlement des plaintes des différentes instances concernées. Dans un deuxième temps, des outils d'information et de vulgarisation juridique seront réalisés. Des fiches d'information et des capsules vidéo seront produites pour renseigner les victimes et leurs proches, ainsi que le public en général, sur les droits et recours au sein du système de justice pénale, devant les instances correctionnelles et des libérations conditionnelles ou les commissions d'examen des troubles mentaux.

Au moment d'écrire ces lignes, l'AQPV venait tout juste de recevoir une réponse positive de la part du Ministère.

Projet de loi n° 64, Loi sur l'enregistrement des armes à feu

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) milite depuis 20 ans aux côtés de nombreuses associations afin de limiter et prévenir les violences commises par des armes à feu. Le 3 décembre 2015, elle se réjouissait de la décision du gouvernement du Québec de déposer, à l'Assemblée nationale, le projet de loi n° 64, Loi sur l'enregistrement des armes à feu, en vue d'instaurer un registre québécois des armes d'épaule.

En février 2016, à l'invitation de Polysesouvient et face à l'opposition manifestée par plusieurs organisations et parlementaires envers le projet de loi, l'Association amorçait une série d'actions en appui à la création du registre, en débutant par la transmission d'une correspondance à plusieurs députés de

l'Assemblée nationale. Elle mobilisait alors aussi ses membres sur cette question. Le 15 mars 2016, la présidente, M^me^ Arlène Gaudreault, participait à une conférence de presse conjointe aux côtés de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, de l'Association pour la santé publique du Québec, de l'Association québécoise de prévention du suicide, de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, de PolySeSouvient, de Pour les droits des femmes du Québec et du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. L'objectif de cette conférence était de rappeler l'importance de l'enregistrement des armes à feu en matière de santé publique et de prévention et de contrôle de la criminalité.

Le 7 avril 2016, l'AQPV déposait son mémoire intitulé « Un registre des armes d'épaule : un investissement à long terme » à la Commission des institutions dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 64. Dans ce mémoire, l'Association met en lumière les coûts économiques de la violence liée aux armes à feu sur l'ensemble de la société et, plus particulièrement, sur les personnes et les familles qui en subissent les conséquences, qu'il s'agisse des hommes, des femmes et des jeunes. Plusieurs arguments en faveur de l'utilité de l'enregistrement des armes d'épaule sont également repris dans le mémoire. L'Association y formule aussi deux recommandations :

- Que l'entreprise d'armes à feu ou le cédant d'une arme à feu doit obtenir et conserver une attestation, selon les modalités déterminées par règlement du gouvernement, démontrant que le cessionnaire est effectivement titulaire d'un permis l'autorisant à acquérir et posséder une telle arme à feu. Cette attestation doit être obtenue avant de céder l'arme au cessionnaire. Le ministère gère ces attestations selon les modalités déterminées par règlement du gouvernement.
- Que soit considérablement réduit le délai entre l'obtention d'un numéro d'immatriculation et son apposition sur l'arme.

Un communiqué de presse était publié la journée même du dépôt du mémoire rappelant que la violence armée génère des coûts très importants pour l'ensemble de la société. « Avec raison, les coûts de l'enregistrement des armes d'épaule préoccupent les citoyens et il faut en tenir compte », y souligne la présidente de l'AQPV. « Toutefois, ce sont surtout les victimes qui absorbent les coûts de la criminalité liée aux armes à feu. Perte d'un être cher, détresse émotionnelle, diminution de la qualité de vie, manque à gagner, blessures les empêchant de retourner au travail ou de vaquer à leurs occupations quotidiennes ».

Les consultations particulières se sont terminées le 12 avril 2016. Au moment d'écrire ce rapport, le projet de loi était toujours à l'étude.

Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle

Le 16 juin 2015, l'Association était invitée à participer au Forum itinérant en matière d'agression sexuelle, une suite aux travaux préparatoires devant permettre de définir les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle. Déjà, en 2014, l'AQPV avait été consultée avec d'autres organismes sur divers enjeux associés à cette problématique dans le cadre des travaux d'élaboration du Plan.

L'AQPV, en plus d'appuyer les propositions faites par d'autres organismes et incluses dans le Cahier de réflexion transmis aux organismes participants, en a formulé plusieurs autres, qui tiennent compte des derniers développements législatifs, notamment de l'adoption de la Charte canadienne des droits des victimes (CCDV). Ces propositions s'articulent autour des différents droits accordés aux victimes par la CCDV, soit le droit à l'information, à la protection, à la participation et au dédommagement. Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement n'avait toujours pas déposé le troisième plan d'action en matière d'agression sexuelle.

Sensibilisation

Afin de développer, d'approfondir et de diffuser des connaissances sur la situation des victimes d'actes criminels et sur la victimisation criminelle et ses enjeux, l'Association organise des colloques, des journées d'étude, des conférences et des séminaires à l'intention des intervenants et du grand public. Elle produit également des outils d'information et de sensibilisation sur différentes problématiques.

24 heures textos – Les jeunes, l'amour et le cyberharcèlement

Au cours des derniers mois, l'équipe de l'AQPV a continué de faire la promotion de cet outil auprès de divers intervenants et organismes. Plus précisément, il a été présenté lors des événements suivants :

- Atelier « Sextorsion : cyberaide et *24 heures textos* » présenté lors du Séminaire Intersection/MSP en mai 2015;
- Forum « Cyberviolence : nouvelle forme de violence ? Prévenir et éliminer la cyberviolence chez les filles et les jeunes femmes », organisé par Trajetvi en janvier 2016;
- Journée de formation « La cybercriminalité et la violence sexuelle » tenue par la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal en février 2016.

En cours d'année, l'AQPV a aussi évalué à la fois la portée et l'utilisation du coffret qu'en ont faites les personnes ou organismes se l'étant procuré depuis son lancement en avril 2014. Pour ce faire, M^me^ Madeleine Beaudet, consultante, a été engagée pour concevoir et analyser les résultats d'un questionnaire-sondage qui a été acheminé, au début du mois de février, aux 295 acquisiteurs du coffret pour connaître l'utilisation qu'ils font, ont fait ou prévoient faire de cet outil, ainsi qu'évaluer sa portée. Le sondage, mené sur une durée d'un peu plus de deux semaines, a récolté un taux de réponse de 27 %.

Résultats du sondage

Acquisiteurs du coffret

Depuis le lancement du coffret, 324 personnes ou organismes se sont procuré un total de 509 copies. Tel que l'illustre le graphique ci-dessous, les acquisiteurs du coffret sont issus des milieux et secteurs suivants (en ordre d'importance) :

- Réseau scolaire (incluant les écoles, polyvalentes, collèges, commissions scolaires) (n=89);
- Services d'aide aux victimes d'actes criminels (incluant les maisons d'hébergement pour femmes, les CALACS, les CAVAC et leurs regroupements respectifs) (n=85);
- Sécurité publique (incluant les services de police) (n=37);
- Secteur jeunesse (incluant les maisons de jeunes, les centres jeunesse, les services d'hébergement pour jeunes) (n=36);
- Autres secteurs (villes, ministères, professionnels en pratique privée, syndicats, centres de femmes, organismes œuvrant auprès de clientèles autochtones) (n=35);
- Secteur judiciaire (incluant les organismes de justice alternative, les organismes œuvrant pour améliorer l'accès à la justice) (n=25);
- Secteur de la santé et des services sociaux (incluant les CISSS/CIUSSS, les directions de santé publique) (n=17).

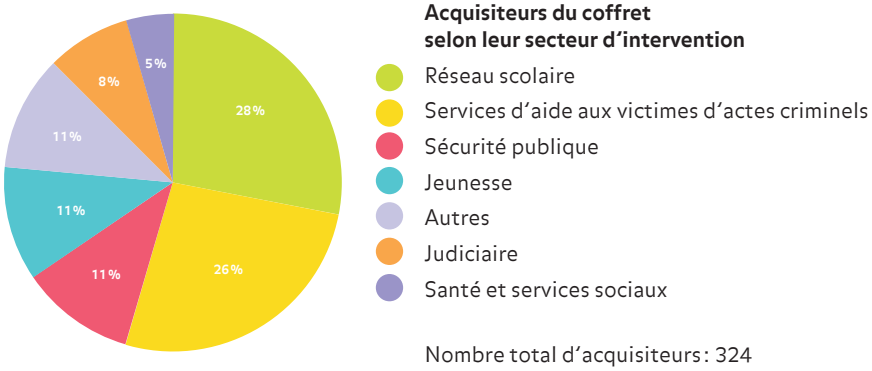

Nombre total d'acquisiteurs : 324

Portrait en bref des participants aux activités de sensibilisation

Le sondage a révélé que 68 % des répondants au questionnaire ont utilisé le coffret *24 heures textos* depuis qu'ils en ont fait l'acquisition, alors que 21 % prévoient s'en servir prochainement. La grande majorité (84 %) des répondants ayant utilisé le coffret *24 heures textos* l'ont fait dans le cadre d'une activité de sensibilisation. Le graphique ci-dessous illustre pour sa part le fait que la majorité de ces répondants ayant animé une activité de sensibilisation à l'aide du coffret avait pour principal public cible des **jeunes**. En fait, pour 75 % d'entre eux, il s'agissait de leur public cible exclusif. Au total, **8 162** jeunes ont été sensibilisés par 35 répondants.

Activité de sensibilisation - Publics cibles

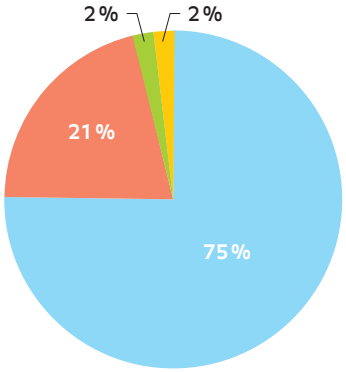

Nombre de répondants : 35

Autres faits saillants du sondage

Un outil pertinent et utile

Parmi les répondants ayant utilisé le coffret dans le cadre d'une activité de sensibilisation :

- 100 % ont trouvé que cela avait permis de susciter une discussion et une réflexion sur le cyberharcèlement et le sextage parmi les participants.
- 97 % ont trouvé que cela avait permis aux participants d'avoir une meilleure compréhension des diverses formes de cyberviolence (cyberharcèlement, sextage).
- 89 % ont trouvé que cela avait permis aux participants d'avoir une meilleure compréhension des accusations criminelles auxquelles s'exposent les jeunes qui exercent du cyberharcèlement ou qui font du sextage.
- 100 % ont trouvé que cela avait permis aux participants d'avoir une meilleure compréhension des conséquences et des effets sur les victimes de ces formes de cyberviolence.
- 85 % ont trouvé que cela avait permis aux participants d'avoir une meilleure connaissance des ressources d'aide et d'information existantes.
- 100 % ont trouvé que cela avait permis aux participants d'augmenter leur capacité à reconnaître le cyberharcèlement et le sextage.
- 92 % ont trouvé que cela avait permis aux participants d'identifier des pistes d'actions pour lutter contre ces formes de cyberviolence.

Un outil d'information et de sensibilisation au sein d'équipes de travail

- 29 % des répondants ont utilisé le coffret pour informer des membres de leur équipe de travail sur le sujet, avec (54 %) ou sans (46 %) activité de sensibilisation.
- Pour les répondants ayant animé une activité de sensibilisation, 42 intervenants ont été rejoints, œuvrant respectivement dans les secteurs suivants : jeunesse (50 %), violence faite aux femmes (33 %) et réseau scolaire (16 %).

Un outil qui rejoint des parents

- 63 parents ont été sensibilisés à ce jour, soit par un policier en milieu scolaire (conseil de parents) ou par un intervenant d'un organisme communautaire.

Forum de discussion

« Les victimes dans le système de justice pour adolescents : peuvent-elles vraiment exercer leurs droits et recours ? »

Le 14 octobre 2015, plus d'une soixantaine de personnes ont assisté au forum de discussion « Les victimes dans le système de justice pour adolescents : peuvent-elles vraiment exercer leurs droits et recours ? » à la Maison de développement durable à Montréal.

Animé par M[e] Jean Turmel, avocat consultant et ex-directeur du Bureau du droit de la jeunesse et des victimes au ministère de la Justice du Québec, le forum a permis de mieux comprendre le système de justice pour les adolescents et de cerner les rôles et responsabilités des principaux acteurs impliqués à l'endroit des victimes et de leurs proches. Ce fut l'occasion de se rappeler les droits qui leur sont reconnus en ce qui a trait à l'information, à la participation, à la protection et au dédommagement dans le contexte de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Les personnes participantes ont également pu entendre les personnes-ressources faire état des obstacles que les victimes rencontrent et partager des pistes de réflexion et d'action afin d'améliorer les réponses à leurs besoins.

Pour l'occasion, l'AQPV avait réuni six panélistes de divers secteurs d'intervention, soit **M[me] Jenny Charest**, directrice du CAVAC de Montréal, **M. Guy Ouellet**, inspecteur à la Direction des opérations, Services à la communauté Gendarmerie/Enquête du Service de police de la Ville de Montréal, **M[e] Sophie Lavergne**, procureure en chef du Bureau des affaires de la jeunesse et responsable du Centre-du-Québec, **M. Serge Charbonneau**, directeur du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec, **M[e] Audrey Turmel**, avocate à la Direction des orientations et politiques du MJQ et **M[e] Line Bachand**, avocate à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

Formation

L'AQPV offre des formations destinées aux intervenants et professionnels qui œuvrent auprès des victimes. Ces formations sont dispensées par des formateurs ayant une expertise reconnue dans leur domaine. Elles visent à développer les compétences des personnes participantes sur diverses thématiques telles que la victimisation et ses impacts, les besoins des victimes et de leurs proches, et sur l'accompagnement judiciaire des victimes.

En 2015-2016, ce sont deux formations qui ont été offertes dans quatre villes du Québec. Au total, cinq sessions de formation ont été dispensées de septembre 2015 à la fin mars 2016, auxquelles 104 intervenants ont participé.

Les victimes face au système de justice : le connaître pour mieux intervenir Anne Couture, Ad. E.	
29-30 septembre 2015	Rimouski
3-4 novembre 2015	Montréal
26-27 janvier 2016	Gatineau
15-16 mars 2016	Drummondville
L'accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique — Niveau 1 Pascale Brillon, Ph. D.	
16-17 février 2016	Montréal

Les victimes face au système de justice : le connaître pour mieux intervenir

Cette année, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes a continué d'offrir la formation intitulée « Les victimes face au système de justice : le connaître pour mieux intervenir ». Dispensée par **M^me^ Anne Couture**, la formation fait appel à la participation d'une responsable du suivi aux victimes à la Commission québécoise des libérations conditionnelles et d'une gestionnaire régionale aux Services aux victimes du Service correctionnel du Canada. D'une durée de deux jours, elle allie informations juridiques, exercices pratiques et échanges entre intervenants de divers réseaux d'aide aux victimes.

Au cours de l'année 2015-2016, quatre séances de formation ont été dispensées, auxquelles 60 personnes ont participé. Ces formations ont été offertes à des personnes œuvrant dans plusieurs organismes tels que les CALACS, les CISSS et les maisons d'hébergement pour femmes.

L'Association recueille, pour chacune de ces formations, les commentaires et évaluations des personnes participantes et en tient compte dans la préparation de sa programmation annuelle. Cette année encore, la formation a été grandement appréciée. En témoignent les commentaires suivants :

« Excellente dans tous les aspects : connaissances, méthodologie, présentation de la théorie avec des exemples réels et pertinents. »

« Bénéfique ! Cette formation m'aidera à mieux intervenir auprès de mes clients. »

« Cette formation est exceptionnelle ! Malgré mes années d'expérience, la formatrice m'a beaucoup aidé à clarifier le système judiciaire, comprendre le fonctionnement, mais aussi le jargon juridique. »

Bilan et perspectives

Depuis octobre 2013, l'AQPV a organisé 11 sessions de formation qui ont été dispensées à 221 personnes. Cette section dresse un bref portrait de l'ensemble des personnes ayant suivi la formation, et plus spécifiquement leur secteur d'intervention.

La majorité des personnes qui ont suivi la formation travaillent dans des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) (n=92) et des maisons d'hébergement pour femmes (n=83). Les autres personnes ayant suivi la formation sont issues de divers secteurs d'intervention, soit les services de santé et les services sociaux (CISSS et CIUSSS) (n=12), les services policiers (n=5), le secteur de l'éducation (n=5), les organismes de justice alternative (n=4) et les CAVAC. Le graphique de la page suivante présente le pourcentage de participants par secteur d'activité.

Pourcentage de participants par secteur d'activités

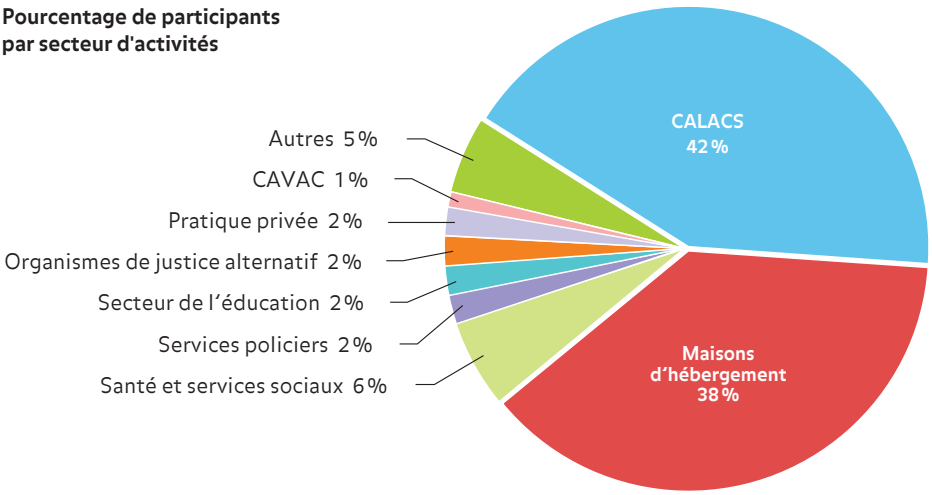

Le calendrier de formation de la prochaine année prévoit au moins une session de formation à Saint-Jérôme. De plus, la formation sera offerte sur mesure auprès de diverses organisations. Ces formations rassemblant des participants d'une même organisation ou d'un même secteur d'activité seront adaptées à leurs besoins, à la réalité de leur milieu et aux enjeux qui les concernent. Le contenu, les exercices pratiques et les études de cas seront donc personnalisés.

Le système de justice pénale pour les adolescents: le connaître pour mieux intervenir auprès des victimes

Cette année, l'AQPV à aussi élaboré une nouvelle session de formation complémentaire au guide « Quand le contrevenant est un adolescent » qui sera offerte à compter de l'automne 2016. Cette formation a été développée en collaboration avec les formatrices **M^e^ Sophie Lavergne**, procureure en chef au Bureau des affaires de la jeunesse (BAJ), Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et **M^e^ Sophie Lamarre**, procureure en chef adjointe au BAJ, DPCP.

Cette formation vise à habiliter les personnes participantes à accompagner les victimes d'actes criminels à différentes étapes de leur parcours dans le système de justice pénale pour les adolescents et dans l'exercice de leurs droits et recours. Elle permettra aux professionnels et intervenants qui œuvrent auprès des victimes d'actes criminels de se familiariser avec la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) et de comprendre les étapes du processus judiciaire lorsque l'accusé est un adolescent, de l'intervention policière à la présentation d'un dossier à la cour. Les personnes participantes acquerront les outils essentiels pour accompagner et soutenir les victimes lors de leur passage à la Chambre de la jeunesse. La place et les droits que la LSJPA accorde aux victimes seront aussi traités.

Publications

Répondre aux besoins d'information des victimes, des membres et des partenaires est une activité centrale de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes. L'ampleur et la diversité des questionnements soulevés par les victimes d'actes criminels et les intervenants qui les accompagnent sur une foule de sujets témoignent de la nécessité d'offrir des outils d'information vulgarisée de qualité qui permettent d'enrichir leurs connaissances et mieux les guider.

Série DROITS ET RECOURS DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Series THE RIGHTS AND RECOURSES OF VICTIMS OF CRIME

La série *Droits et recours des victimes d'actes criminels*

En juin 2013, l'AQPV amorçait la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels*. Cette série de guides vise à outiller les victimes d'actes criminels et leurs proches dans leurs démarches auprès du système de justice et des organisations vouées à leur protection ou à la réparation des préjudices. Rédigés dans un langage clair et accessible, les guides de la série fournissent des renseignements qui permettent de mieux comprendre ce qui les attend et d'exercer leurs droits et leurs recours. Les thèmes de la série sont les suivants :

- Votre parcours dans le système de justice
- Quand le contrevenant est un adolescent
- Quand la victime est un nouvel arrivant ou à statut précaire
- Quand la victime est mineure
- Quand la victime est issue d'une communauté autochtone

Partant des questions les plus fréquemment posées par les victimes, les guides offrent des réponses pertinentes, des conseils pratiques, des encadrés informatifs et des références utiles qui permettent d'aller de l'avant après une expérience de victimisation. Ils donnent des informations de base sur les différents tribunaux, des explications sur toutes les étapes du processus judiciaire et des renseignements concrets sur la préparation du témoignage à la cour. Un chapitre sur les recours pouvant être exercés si les victimes sont insatisfaites des services reçus ou si elles croient que leurs droits n'ont pas été respectés dresse le nom et les coordonnées des instances où porter plainte et des informations sur la manière de contester une décision administrative. Les guides comprennent également un répertoire des ressources d'aide pour les victimes qui détaille leur mandat, les principaux services offerts et les coordonnées pour les joindre. Tous les guides sont publiés en français et en anglais et disponibles en formats papier et électronique.

Des dépliants sont également mis à disposition pour chacun des guides. Ils sont utiles afin de les faire connaître aux victimes. Ils se placent bien dans les présentoirs et sont disponibles en français et en anglais.

Quand le contrevenant est un adolescent

Le 14 octobre 2015, l'AQPV a procédé au lancement du second guide de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels*. « **Quand le contrevenant est un adolescent** » et sa version anglaise « **When the Offender Is an Adolescent** » fournissent aux victimes des informations leur permettant de se repérer dans le système de justice pénale pour adolescents et de mieux connaître et exercer leurs droits. Ce document vise aussi à soutenir les intervenants dans leur travail d'accompagnement et d'aide auprès des victimes. Il comprend plus de 65 questions-réponses, au-delà de 40 conseils pratiques et encadrés informatifs, de même que plus de 75 ressources d'aide et d'information.

Une version électronique de ces deux guides est disponible sur le site Internet de l'AQPV.

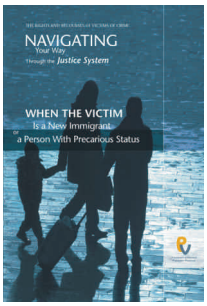

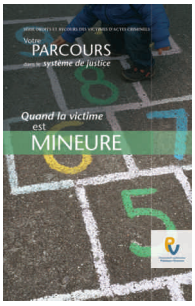

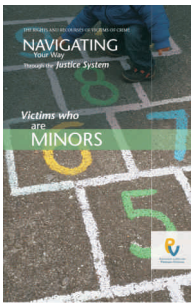

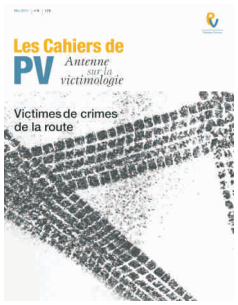

Quand la victime est un nouvel arrivant ou à statut précaire

Le 26 avril 2016, devant plus de 75 personnes, l'AQPV procédait au lancement du guide «**Quand la victime est un nouvel arrivant ou à statut précaire**» et de sa version anglaise «**When the Victim Is a New Immigrant or a Person With Precarious Status** ». Spécifiquement adapté pour les personnes victimes issues de l'immigration récente ou à statut précaire, ce guide fournit des notions de base en droit criminel et en droit de l'immigration qui permettent aux victimes de mieux comprendre le fonctionnement du système de justice pénale, d'orienter leurs démarches de même que de faciliter l'exercice de leurs droits et recours. Il présente le parcours des immigrants récents ou à statut précaire, victimes d'un acte criminel au Québec, et ce, à travers les différentes étapes du processus judiciaire, de l'appel à la police à l'exécution de la peine. Le guide comprend plus de 200 questions-réponses et au-delà de 125 conseils pratiques et encadrés informatifs. On y trouve aussi plus de 120 références utiles à des ressources d'aide et d'information pouvant orienter et soutenir les victimes dans leurs démarches.

Quand la victime est mineure

La rédaction du guide «**Quand la victime est mineure**» a été réalisée au cours de l'année 2015-2016. Le lancement du guide en versions française et anglaise est prévu pour l'automne 2016. Ce guide s'adresse bien sûr aux victimes mineures en âge de le consulter, mais il est également rédigé pour les parents qui auront à accompagner leur enfant suite à un crime. Il comprend, en plus des thèmes transversaux à tous les guides, des renseignements sur la victimisation des mineurs, les obstacles liés au dévoilement et la dénonciation, les conséquences du crime et des renseignements sur les droits et recours des victimes mineures nouvellement arrivées au Québec ou à statut précaire.

Mise en ligne du dossier «Victimes de crimes de la route»

À l'automne 2016, six des dix articles parus dans la 9e édition des *Cahiers de PV* portant sur les victimes de crimes de la route ont été mis en ligne. La majorité des articles parus dans les éditions antérieures sont également disponibles sur le site Internet de l'AQPV.

Les Cahiers de PV – Antenne sur la victimologie

La revue *Les Cahiers de PV – Antenne sur la victimologie*, publiée une fois par année et distribuée gratuitement aux membres de l'Association, traite d'une problématique spécifique en la documentant en termes d'état des connaissances et de la recherche, des droits et recours pour les victimes, d'intervention psychosociojudiciaire, de prévention et d'information sur les ressources.

Violence basée sur l'honneur

Le 10e numéro de la revue, dont la parution est prévue pour juin 2016, porte sur la violence basée sur l'honneur. Plus d'une dizaine d'articles de chercheures et de personnes œuvrant en milieu communautaire et institutionnel y partagent leur expertise en matière de violence commise à l'encontre des filles et des femmes (et, plus rarement, des hommes et des garçons), au nom de traditionnels codes d'honneur.

L'INFO PV – Bulletin de liaison de l'AQPV

La 26e édition de *L'INFO PV* parue en mars 2016 sonne le glas du bulletin électronique de l'AQPV tel que publié 3 fois par année depuis près de 10 ans. Il sera remplacé par une infolettre qui permettra de suivre les activités de l'Association et les projets en cours.

Depuis 2007, *L'INFO PV* a donné la parole à quelque 25 membres et partenaires, présenté 25 flashs juridiques, 50 capsules historiques et hors-frontières, 185 nouvelles parutions et annoncé plus de 225 événements.

Partenariats et concertation

Depuis ses débuts, l'AQPV a développé et maintenu des liens avec un ensemble d'organisations en siégeant sur différentes instances ou en participant activement à des comités, groupes de travail et tables de concertation régionales, provinciales et nationales. En 2015-2016, les activités se sont poursuivies. Quelques faits saillants :

- Membre du **Comité consultatif national sur les questions concernant les victimes**. La présidente, M^me^ Arlène Gaudreault, siège à ce Comité qui réunit des représentants des services œuvrant dans le champ de l'assistance aux victimes ou en défense des droits. Le mandat du Comité est d'agir comme groupe consultatif auprès du Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice du Canada, du Bureau national pour les victimes d'actes criminels de Sécurité publique Canada, du Service correctionnel du Canada et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

- Membre du **Comité organisateur de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels**. Le mandat de ce Comité est de fournir des suggestions, des conseils et un appui au Centre de la politique concernant les victimes pour élaborer le programme, planifier des activités et promouvoir la Semaine nationale qui se déroule habituellement au mois d'avril. La présidente, M^me^ Arlène Gaudreault, participe à plusieurs conférences téléphoniques et discussions tout au long de l'année, en plus de s'impliquer au colloque qui se tient à Ottawa dans le cadre de la Semaine. En 2016, le gouvernement a modifié le nom de cette activité qui s'appellera dorénavant la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels.

- Membre de la **Table de concertation en violence conjugale de Montréal**. Les rencontres tenues lors de la dernière année ont notamment porté sur le processus de planification stratégique ainsi que sur les modifications aux statuts et règlements. Lors de la rencontre de janvier 2016, la présidente de l'Association a fait une présentation aux membres de la Table en lien avec la Charte canadienne des droits des victimes.

- Membre de la **Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal**. En plus d'assister et de participer aux rencontres durant l'année, l'AQPV a présenté l'outil *24 heures textos* lors de la journée de formation annuelle en février 2016.

- Membre de l'équipe **TRAJETVI** (trajectoires de vie, de violence et de recours aux services des femmes victimes de violence conjugale en contextes de vulnérabilité) en tant que partenaire communautaire. À ce titre, l'Association a participé à la rencontre annuelle le 2 octobre 2015 et la présidente est membre du Comité organisateur de l'École d'été 2016.

- Membre du **Comité de suivi multiorganismes sur la violence basée sur l'honneur**. Au cours de la dernière année, les rencontres du comité ont permis, notamment, la mise en commun des projets et activités menés par les organismes membres.

- Membre du **Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)**. L'AQPV a joint les rangs du RODCD en 2015 et participé aux assemblées du 24 novembre 2015 et du 3 février 2016. La lutte pour le rehaussement du financement des organismes qui œuvrent en défense des droits et les représentations devant la Commission des institutions et le Commissaire au lobbyisme du Québec concernant le projet de loi n°56, Loi sur la transparence en matière de lobbyisme, les représentations et démarches auprès du SACAIS pour faire valoir les besoins des organismes membres du ROCDC, la mobilisation contre les mesures d'austérité imposées au réseau communautaire : ces dossiers étaient à l'agenda du RODCD au cours des derniers mois.

- Membre du **Comité consultatif sur la prévention des comportements sexuels à risque organisé par la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ)**. Comme dans bien des milieux et comme tous les autres jeunes, les joueurs de la LHJMQ peuvent être confrontés à différents problèmes de société. Les comportements sexuels à risque en font partie. Au cours de la prochaine année, la LHJMQ entend se doter d'un plan d'action pour mieux encadrer ses joueurs et ses équipes ainsi que pour mieux intervenir et prévenir lorsque de tels problèmes surviennent. La présidente a participé aux rencontres du 30 octobre 2015 et du 10 février 2016.

- Membre du **Comité stratégique et de concertation des partenaires corporatifs en matière de relations avec la communauté du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)**. La présidente a participé aux rencontres du 3 novembre 2015 et du 23 février 2016. Elles ont notamment porté sur la vision et les préoccupations du nouveau directeur du SPVM, sur le Rapport du Comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre, sur les activités du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence et sur la consultation sur la structure de vigilance du SPVM.

- Membre du **Comité scientifique du Symposium national sur la justice réparatrice**, « Au cœur de l'innovation - Innover, consolider, pérenniser », qui s'est tenu en novembre 2015.

Conférences, ateliers et médias

L'Association est sollicitée pour prendre la parole ou exprimer son point de vue sur différentes tribunes. Ce sont autant d'occasions d'approfondir des enjeux liés à la défense des droits et à l'accompagnement des victimes et de partager notre expertise sur ces questions. À moins d'indications contraires, ces activités ont été réalisées par la présidente de l'AQPV, M^me^ Arlène Gaudreault.

- Article « La loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes remplira-t-elle ses promesses ? », dans *Actualités JUSTICE*, vol. 30, n° 1.
- Entrevue sur la Charte canadienne des droits des victimes, CIBL (radio), 28 avril 2015.
- Atelier « Sextorsion : cyberaide et *24 heures textos* » dans le cadre du Séminaire Intersection/MSP, mai 2015.
- Conférence « Et maintenant que la Charte canadienne des droits des victimes a été adoptée» lors de la 2^e^ conférence pour les victimes de MADD Canada, section Québec, mai 2015.
- Article « La Charte canadienne des droits des victimes remplira-t-elle ses promesses ? », dans *L'AFPAD EXPRESS*, juin 2015.
- Entrevue avec André Mathieu sur la Charte canadienne des droits des victimes, 98,6 Québec (radio), juillet 2015.
- Entrevue avec Philippe Teisceira-Lessard pour l'article «Harper veut réintroduire "À vie veut dire à vie" » paru dans La Presse+, 19 août 2015.
- Conférence « Le système de justice criminelle : mieux le connaître pour mieux intervenir » donnée par M^me^ Anne Couture, formatrice pour l'AQPV, dans le cadre du Séminaire régional organisé par le CALACS L'espoir des Îles, septembre 2015.
- Animation de l'atelier table-ronde « Restaurer ensemble ce que le crime a brisé » organisé par l'AFPAD, octobre 2015.
- Symposium national sur la justice réparatrice, « Au cœur de l'innovation - Innover, consolider, pérenniser » : 1) Mot d'ouverture lors de la 2^e^ journée, 2) Animation de l'atelier « How Canada does Restorative Justice : A Consultation on Values, Principles and Guidelines », 3) Animation de l'atelier « Médiation pénale dans le cadre de la LSJPA : développement au Québec et témoignages », novembre 2015.
- Conférence dans le cadre du cours Victimologie (CRI 1730), majeure en criminologie, Université de Montréal, novembre 2015.
- Présentation de l'outil *24 heures textos* à la Table *Je suis Gabrielle*, décembre 2015.
- Conférence « La Loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes (C-32) » présentée à la Table de concertation en violence conjugale de Montréal, janvier 2016.
- Participation à l'enregistrement d'une capsule vidéo sur le thème du partenariat dans le cadre du 25^e^ anniversaire de l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), janvier 2016.
- Présentation par M^mes^ Marie-Hélène Blanc et Katia Leroux de l'outil *24 heures textos* lors du Forum « Cyberviolence : nouvelle forme de violence ? Prévenir et éliminer la cyberviolence chez les filles et les jeunes femmes », organisé par Trajetvi, janvier 2016.
- Entrevue avec Caroline Touzin pour la série d'articles sur les délais de justice parus dans La Presse+, 31 janvier 2016.
- Présentation par M^mes^ Marie-Hélène Blanc et Katia Leroux de l'outil *24 heures textos* dans le cadre de la journée de formation « La cybercriminalité et la violence sexuelle » organisée par la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal, février 2016.
- Collaboration à l'épisode portant sur les victimes d'actes criminels de la série *Justice*, une minisérie documentaire de trois épisodes réalisée par Picbois Productions.

Consultations et échanges

- Rencontre avec M[me] Caroline Turcotte, administratrice régionale, Communications et Services à la haute direction et M[me] Marielle Hétu, Services aux victimes du Service correctionnel du Canada, région du Québec, avril 2015.
- Rencontre avec M[me] Gabrielle Larue, conseillère politique au cabinet de la ministre de la Justice du Québec, avril 2015.
- Rencontre avec M[e] Annick Murphy, directrice du Bureau des poursuites criminelles et pénales et procureure générale, juin 2015.
- Consultations lors du Forum itinérant en matière d'agression sexuelle organisé par le ministère de la Justice du Québec, juin 2015.
- Rencontre avec M[me] Véronique Hivon, députée de Joliette et critique officielle en matière de justice, novembre 2015.
- Rencontre sur invitation du directeur de l'École de criminologie de l'Université de Montréal avec une délégation française composée de membres de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, de la Direction de projet – cabinet de la Directrice de l'administration pénitentiaire et du Conseiller pénitentiaire d'insertion et probation à Saint-Pierre-et-Miquelon, novembre 2015.
- Rencontre de la direction et de membres du C. A. avec M. Richard Carbonneau, directeur du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels du ministère de la Justice du Québec, décembre 2015.
- Consultation sur invitation du Bureau national pour les victimes d'actes criminels sur « Le "droit à l'information" : Comment mieux communiquer les aspects touchant les services correctionnels et la mise en liberté sous condition de la Charte canadienne des droits des victimes (CCDV) », février 2016.
- Rencontre avec M. Michel Picard, député de la circonscription fédérale de Montarville et secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, février 2016.

Participation à des activités organisées par des partenaires

Chaque année, l'AQPV participe à de nombreuses activités qui permettent de maintenir et d'accroître son ancrage dans les divers milieux de pratique et d'intervention auprès des victimes d'actes criminels.

- Colloque « La traite humaine : penser globalement et agir localement pour façonner l'avenir ensemble » organisé par l'équipe Victimes, droits et société du Centre international de criminologie comparée en collaboration avec la Maison de Mélanie, avril 2015.
- Symposium de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels « Façonner l'avenir ensemble », avril 2015.
- Demi-journée de discussion et d'échange portant sur les femmes immigrantes et la violence organisée par la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, avril 2015.
- Marche 2015 de mobilisation et de soutien aux victimes d'agression sexuelle organisée par le Centre de ressources et d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans leur enfance (CRIPHASE), avril 2015.
- Mini-conférence « Cyberintimidation : éthique et bonnes pratiques dans la gestion de la cyberintimidation dans votre organisation » organisée par le Centre international pour la prévention de la criminalité et la Commission scolaire de Montréal, mai 2015.
- Forum interprovincial sur le traitement judiciaire de la violence conjugale organisé par Trajetvi, mai 2015.
- Rencontre annuelle des membres de l'équipe Trajetvi, octobre 2015.
- Déjeuner-causerie organisé par le Centre québécois de services aux associations et portant sur le projet de loi n° 56, Loi sur la transparence en matière de lobbyisme, octobre 2015.
- Présentation « Focus sur les victimes » du Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, octobre 2015.
- Célébration du 25e anniversaire du CAVAC de la Montérégie, novembre 2015.
- Colloque de la Ligue des droits et libertés « Le projet de transparence de l'État : prétexte pour plus de contrôle et moins de démocratie », novembre 2015.
- Journée « La violence envers les femmes autochtones » organisée par l'équipe de recherche en violence conjugale du CRI-VIFF et Femmes autochtones au Québec, décembre 2015.
- Déjeuner-causerie organisé par l'Association du Barreau canadien « La nouvelle Charte des victimes, entre continuité et changement : perspectives procédurale, substantive et comparée », décembre 2015.
- Déjeuners-réseautage des intervenants en matière de violence conjugale et intrafamiliale organisés par le Service de police de la Ville de Montréal, juin 2015 et janvier 2016.
- Visionnement du film de l'Alliance gaspésienne « La construction d'un personnage » dans le cadre des Rendez-vous du cinéma québécois, mars 2016.
- Journée de formation et sensibilisation sur l'intervention adaptée aux réalités des Premières Nations organisée par les CAVAC de Montréal et de la Montérégie, mars 2016.

Ressources et dépenses

Résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2016[1]

Les résultats financiers de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes pour la période du 1er mars 2015 au 31 mars 2016 présentent des produits de 412 921 $, des charges de 435 454 $, donc un déficit pour l'exercice de 22 533 $. L'actif net non affecté pour les opérations courantes de l'Association au 31 mars 2016 est maintenant de 46 315 $.

Résultats du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Pour la période 2015-2016, les activités de l'AQPV ont pu se réaliser grâce aux subventions gouvernementales (83 % des revenus), dont la principale provient du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (150 000 $) par le biais du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales qui contribue, quant à lui, à hauteur de 42 480 $ pour le soutien à la mission de défense collective des droits. Plusieurs autres subventions gouvernementales ont été accordées, notamment par le ministère de la Justice du Canada (144 868 $) et par le ministère de la Justice du Québec (4 000 $) pour les travaux d'élaboration des guides de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels*. Les revenus générés par le programme de formation annuel, la vente de documents, les cotisations des membres et autres sources ont été de 70 964 $ (17 %).

Les dépenses relatives aux salaires et charges sociales ont été de 196 945 $ (45 %), les dépenses reliées aux activités d'information, de formation et de sensibilisation ont été de 171 896 $ (40 %) tandis que les frais de fonctionnement général de l'Association ont été de 49 939 $ (12 %). Par ailleurs, 15 320 $ (3 %) ont également été consacrés au développement d'une base de données.

Fabien Michaud
Trésorier

Produits

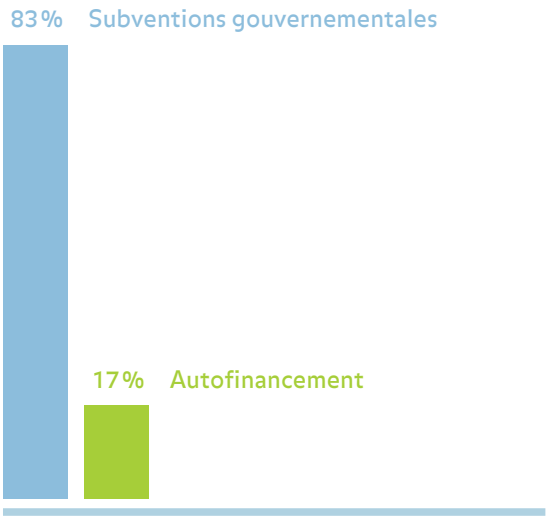

Charges

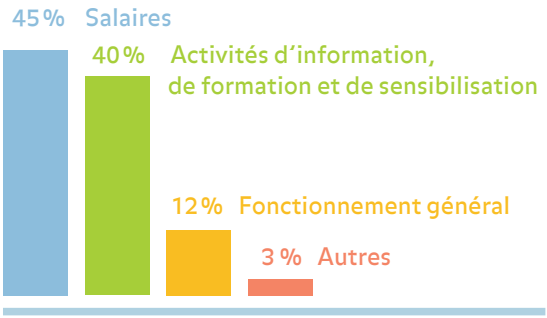

[1] Les informations financières sont extraites du Rapport de l'auditeur indépendant, M. Martin Duchesne CPA auditeur, CA.

Remerciements

Un sincère merci à celles et ceux qui ont contribué à la diffusion des connaissances et à la réalisation des objectifs et des activités de l'Association au cours de l'année 2015-2016 :

M^me^ Pamela Arnott, M^e^ Line Bachand, M^me^ Madeleine Beaudet, M. André Beaulieu, M^me^ Sylvie Biscaro, D^re^ Pascale Brillon, M^me^ Johanne Carbonneau, M. Serge Charbonneau, M^me^ Jenny Charest, M^me^ Dany Charette, M^e^ Émilie Chevrier, M^me^ Marie-Marthe Cousineau, M^me^ Anne Couture, M^e^ Ian Demers, M. Richard Goldman, M^me^ Isabelle Grimard, M^me^ Caroline Houle, Agent Rémi Labonté, M^e^ Sophie Lamarre, M^me^ Madeline Lamboley, M^e^ Julie Lassonde, M^e^ Sophie Lavergne, M^e^ Annick Legault, M^me^ Marielle Mailloux, M^me^ Claire Morin, Inspecteur Guy Ouellet, M^e^ Sandra Palmieri, M^me^ Denise Parent, M^me^ Marie-Hélène Senay, M^e^ Serge Silawo, M^e^ Audrey Turmel, M^e^ Jean Turmel, M^me^ Diana Yaros et M^e^ Miray Zahab.

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes tient à souligner l'apport positif et inestimable des membres du conseil d'administration à la réalisation de la mission de l'organisme en 2015-2016, particulièrement de la présidente, M^me^ Arlène Gaudreault, et de la vice-présidente, M^me^ Lise Poupart. Leur travail acharné et rigoureux a permis à l'AQPV de maintenir un niveau élevé d'activités.

Ministères subventionnaires en 2015-2016

Justice Québec

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales Québec

Ministère de la Justice Canada

Association québécoise
Plaidoyer-Victimes

www.aqpv.ca

4305, rue d'Iberville, bureau 201
Montréal (Québec) H2H 2L5
Tél. : 514 526-9037 Téléc. : 514 526-9951
Courriel : aqpv@aqpv.ca